

**RÈGLEMENT NUMÉRO 184-2010
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 2007-140
VISANT L'INTÉGRATION DE RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Stukely-Sud a adopté le règlement de zonage no. 2007-140 et que celui-ci est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'amender le règlement de zonage 2007-140 visant l'ajout de construction unifamiliale en zone M-4;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Céline Delorme Picken avec demande de dispense de lecture pour adoption d'un projet de règlement no.184-2010 pour amender le règlement de zonage 2007-140 visant l'intégration de résidences multifamiliales (4 logements), résolution 2010.06.151 et validation du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil fixe au 12 octobre 2010 à 19:00 l'assemblée de consultation publique.

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été donné le 24 septembre 2010 annonçant une assemblée de consultation publique tenue le 12 octobre 2010 aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement d'amendement au zonage no.2007-140 visant l'intégration de résidences multifamiliales (4 logements), résolution 2010.06.151 et validation du projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu tel que prévue le 12 octobre 2010 à 19h00 et que le maire et la personne désignée par celui-ci, soit l'officier municipal, ont expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption puis ont permis aux personnes de s'exprimer sur ledit projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 184-2010 amendant le règlement de zonage no. 2007-140 le 12 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été donné le 1^{er} décembre 2010 annonçant la tenue d'un registre le 10 décembre 2010 invitant des personnes intéressées de l'ensemble de la Municipalité pour la possibilité de faire une demande de participation à un référendum;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été formulée suite à la tenue du registre;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu :

D'ADOPTER le règlement no. 184-2010 amendant le règlement de zonage no. 2007-140 comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 5.8, intitulé « Usages, constructions et normes d'implantation par zone », est modifié au paragraphe b) Zones mixtes, en ajoutant un « X⁽³⁾ » à la ligne C.1 Habitations multifamiliales isolées pour la zone M-4;

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Gérald Allaire, maire

Louissette Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion :	13 septembre 2010
Adoption du premier règlement :	13 septembre 2010
Avis de consultation publique :	24 septembre 2010
Consultation public	12 octobre 2010
Adoption du second projet de règlement :	12 octobre 2010
Adoption du règlement :	13 décembre 2010
Avis public d'entrée en vigueur	17 janvier 2011